

Session Plénière du 2 et 3 juillet 2020

RAPPORT N°20.02.06 Bilan CPER 2015-2020 et Futur CPER 2021-2027

Intervention de Stanislas de LA RUFFIE

Monsieur le Président, mes chers collègues

C'est la première fois depuis le début de cette mandature que nous avons à débattre du bilan d'un CPER et surtout des principes directeurs du futur Contrat Plan Etat Région.

L'occasion nous est donc donnée de vous faire savoir, tout le bien que nous pensons de cet outil d'Aménagement, qui malheureusement n'est pas utilisé à bon escient et est noyé dans une logorrhée de concepts fumeux et politiquement corrects

I – Un outil d'aménagement nationale au profit des Régions.

Vous le savez, les CPER sont les héritiers des contrats plans instaurés dans les années soixante sous l'égide de la DATAR (la Délégation interministérielle du territoire à l'attractivité régionale), qui dépendait directement du 1^{er} Ministre, et qui a fusionné en 2014 avec d'autres organismes, grâce à ou à cause d'une certaine Madame DUFLOT.

Le premier avantage de ces contrats de plans, désormais CPER, réside bien évidemment dans la nécessité de rendre cohérent sur le plan national, l'aménagement du territoire, et d'éviter cette concurrence néfaste et coûteuse que certaines collectivités et notamment les Régions peuvent entretenir entre elles (on l'a vu récemment à l'occasion de l'achat des masques)

L'autre avantage évident de ces contrats de plan entre l'Etat et les Régions, c'est qu'ils permettent à l'Etat-Nation d'insuffler certaines directives ou directions dans divers domaines (en matière de transports (qu'on appelle désormais mobilité), d'innovation, de formation professionnelle, de recherches...)

Plus généralement ces contrats permettent à l'Etat d'inciter les collectivités à organiser leur action publique en matière de politique économique et d'INDUSTRIALISATION, dont notre pays à temps besoin.

L'Etat donne des grandes orientations et les Régions aménagent.

La crise sanitaire a récemment mis en exergue ce que nous autres souverainistes annonçons depuis des décennies : **La France a perdu tout pouvoir en matière industrielle.**

Nous dépendons du monde entier, dans de multiples domaines, et sommes devenus un pays de seconde zone qui ne pratique que du tertiaire, des « *services* » ».

Mais bientôt la machine remplacera l'homme, et ces services deviendront obsolètes et inutiles.

Au-delà même de la nécessité de retrouver notre souveraineté, force est d'admettre que seul un retour durable à la réindustrialisation de notre pays et de notre Région, nous permettra de prospérer économiquement et d'enrayer cette désertification rurale, cette paupérisation qui nous guette, ce « désert français » déjà décrit il y a un demi-siècle par Monsieur JF GRAVIER.

Alors précisément que faisons-nous-en la matière en Région CVDL ?

II – Un outil mal utilisé par l'Etat et notre Région

Ce CPER, qui a manifestement été élaboré avant la crise sanitaire, est décevant et consternant.

Le CESER l'évoque expressément dans son rapport:

*« la résilience des territoires ne pourra être effective qu'à condition qu'un **changement de paradigme profond soit opéré** »*

En conclusion le CESER prévient : *« la nouvelle génération de CPER devra être en **rupture avec les précédents...** »*

Or, où est la rupture ?

Où est la rupture avec les précédents plans ?

Où sont les mesures tant attendues en matière de relocalisation

Où sont les directives et programmes en faveur d'une véritable autonomie alimentaire, énergétique, médicamenteuse... ?

Où sont les mesures en faveur de nos agriculteurs, de nos industriels et de nos entrepreneurs ?

Où est le fameux « monde de demain », que l'on nous promettait dès le 20 mars sur toutes les ondes... ?

La France, et notre Région ne pourront éviter cette crise économique, sociale et politique qui s'annonce, que si elles investissent durablement **dans toutes les industries et à commencer par notre Agriculture.**

Notre région dispose d'une richesse et d'atouts incomparables en matière agricole.

Il est grand temps d'investir massivement dans le secteur de l'agro-alimentaire, avec à la clé un véritable renouveau de nos territoires agricoles ou semi-agricoles et semi-urbains.

Il est grand temps de sauvegarder notre industrie nucléaire et de sanctuariser l'énergie hydraulique.

Alors face à cela, que nous propose ce nouveau CPER ?

Les seules mesures proposées sont teintées et même décolorées par ce que vous appelez la transition énergétique et la reconversion écologique.

Mais l'écologie (l'étude de l'habitat selon l'étymologie), c'est d'abord l'écologie humaine

C'est-à-dire l'agriculture, la domestication de la ruralité, l'utilisation des sources d'énergie, le choix des modes de communication, l'industrialisation, l'aménagement du territoire.

C'est aussi faire face à certains maux systémiques : la désertification rurale, l'épuisement des sources d'énergie, les pollutions de l'air, de l'eau des sols, la désindustrialisation, la métropolisation, sans oublier l'hiver démographique que nous connaissons.

Or, un seul concept symbolise à lui seul le contrepoison contre ces maux : **c'est la relocalisation**, qui elle-même n'est possible qu'en réindustrialisant notre Région.

Ce CPER nous donne une occasion unique de pourvoir à cette nécessité.

Cet outil permet à l'Etat stratège et souverain de définir les grandes orientations, et « aux corps intermédiaires » dont notre Région, qui sont à la fois des relais de souveraineté et des libertés locales auprès de nos concitoyens, d'aménager et de localiser.